



## GROUPE PRIME DRINK ANNONCE SON INTENTION DE VALORISER SES ACTIFS EN EAU AU QUÉBEC

**Montréal, Québec, le 13 février 2025 – Groupe Prime Drink Corp. (CSE : PRME)** (« Prime » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer son intention de valoriser ses actifs en eau. La Société est l'un des plus grands détenteurs de droits de réserves d'eau au Québec avec un volume total de 3,4 milliards de litres par an. Au cours de la dernière semaine, Olivier Primeau, chef des marques et de l'innovation chez Prime, a effectué un voyage de reconnaissance à Québec pour discuter avec les ministres des différents partis provinciaux au sujet de sa vision du futur de l'eau, une ressource première au Québec.

« Lorsque notre groupe d'investissement a initialement investi dans Prime, c'était principalement pour les actifs qu'elle détenait dans l'eau », a indiqué M. Primeau. « Dans le contexte économique actuel incertain, chaque projet capable de générer des revenus pour le Québec est plus important que jamais. Nous devons apprendre à mieux utiliser nos ressources, notamment notre eau, afin de renforcer notre économie et de la rendre plus autosuffisante. Trop souvent, nous avons sous-estimé la valeur de ce que nous possédons, alors qu'avec une gestion intelligente et visionnaire, nous avons tout en main pour bâtir une économie plus forte et plus résiliente. »

« Notre objectif est clair : assurer que notre eau soit non seulement protégée pour les générations futures, mais aussi qu'elle contribue activement à la prospérité du Québec. Nous avons entre nos mains une occasion immense, et il est temps d'agir. Les discussions avec les instances gouvernementales ont été fort positives, les mentalités évoluent, et nous sommes plus motivés que jamais à mener ce combat pour que l'eau du Québec ait enfin la reconnaissance et la valeur qu'elle mérite. Notre réflexion chez Prime se poursuit alors que nous préparons notre plan pour valoriser cet actif précieux, un processus qui pourrait prendre encore quelques mois », a ajouté M. Primeau.

### *Deuxième clôture du placement privé*

La Société annonce également qu'elle a procédé à la clôture d'une deuxième tranche de son placement privé d'unités de la Société (chacune, une « **unité** ») sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « **placement** »), pour un produit brut de 250 000 \$ (la « **deuxième tranche** »), portant le total du placement privé à 800 000 \$.

La deuxième tranche a consisté en la vente de 50 unités au prix de 5 000 \$ l'unité, résultant en l'émission de 1 000 000 d'actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») et de 961 538 bons de souscription d'actions transférables (les « **bons de souscription** »). Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,26 \$ par action ordinaire pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture du placement.

Dans le cadre de la deuxième tranche du placement, la Société paiera des honoraires d'intermédiation en espèces d'un montant total de 15 000 \$, représentant 6 % du produit reçu par la Société de la part des souscripteurs au placement qui lui ont été présentés par ces intermédiaires.

Les titres sous-jacents aux unités émises dans le cadre du placement sont sujets à des restrictions de revente, y compris une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission,

conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières en vigueur. La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour ses activités d'exploitation et son fonds de roulement.

### **À propos de Groupe Prime Drink**

Groupe Prime Drink Corp. (CSE: PRME) est une société basée au Québec qui vise à devenir une société de portefeuille diversifiée de premier plan dans les secteurs des breuvages, des médias d'influence et de l'hospitalité.

*NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'OFFRE D'ACHAT DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS. LES TITRES N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA UNITED STATES SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QUE MODIFIÉE (LA « U.S. SECURITIES ACT ») OU DE TOUTE AUTRE LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS À MOINS D'ÊTRE INSCRITS EN VERTU DE LA U.S. SECURITIES ACT ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLES D'UN ÉTAT OU DE BÉNÉFICIER D'UNE DISPENSE D'UNE TELLE INSCRIPTION. CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS.*

### **Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Jean Gosselin, secrétaire

Téléphone : (514) 394-7717

Courriel : [info@prime-group.ca](mailto:info@prime-group.ca)

### **Informations prospectives**

*Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. De manière générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme les termes « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives et grammaticales) de ces mots et expressions, ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations relatives à : (i) la réalisation du placement, (ii) l'émission des titres sous-jacents, (iii) l'utilisation prévue du produit du placement, et (iv) les prospects concernant les activités futures liées à l'eau.*

*Ces déclarations sont basées sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes significatifs, y compris des risques concernant l'industrie des boissons, la réalisation du placement comme prévu, les conditions du marché, les facteurs économiques généraux, la capacité de la direction à mettre en œuvre son plan d'affaires, une vérification diligente suffisante de la part de la cible, l'absence de changement défavorable dans les réglementations applicables, et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de Prime peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs ainsi que des résultats futurs. Bien que Prime croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes des énoncés prospectifs s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Prime n'a pas l'intention et n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte des résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs qui influent sur ces énoncés prospectifs ou d'autres facteurs.*

**Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.**